

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 5 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du conseil : 30 mai 2026

Nombre de conseillers présents : 23

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Vincent JOLLY, Maire.

Présents : MM. JOLLY V.- CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme ROUXEL M. - M. CHEVRIER N. - Mme BERNARD J. - M. LAMIS T. - Mme THOUZEAU J. - MM. DUBIN M. - CHAMPAIN F. - MARTINEAU D. - GUYON O. - CLAUTOUR G. - Mmes DELAVELLE M. - TOUZOT F. - GUYON J. - MULLER C. - M. HERCBERG F. - Mme BIZOT V. - M. FAGUIÈRES J.- Mmes ROUSSET C. - LOGEAS M.

Absents : Mme BERTAUD M-F. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. BILLET A. qui a donné pouvoir à M. LAMIS T. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme MULLER C. - Mme VOISIN S. qui a donné pouvoir à Mme DELAVELLE M.

Secrétaire : Mme GUILLET Anne-Douceline

2026.58 - Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – proposition de liste de contribuables

Le conseil municipal est informé que l'article 1650 A du Code Général des Impôts, modifié par LOI n°2019-1479 du 28 décembre 20219 – art. 146 (V) prévoit que dans chaque commune soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI, il est institué une commission communale des impôts directs présidé par le Maire ou par l'adjoint.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative.

il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Considérant qu'il convient de nommer 32 personnes pour permettre au Directeur des Services Fiscaux de désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs de la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **DE DRESSER** une liste de 32 noms pour permettre au Directeur des Services Fiscaux de désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs de la commune.

NOM	PRÉNOM	NOM	PRÉNOM
THOUZEAU	Jacqueline	MARTINEAU	David
CHOUIN	Jean-François	TOUZOT	Fanny
GUITTONNEAU	Pascal	GUYON	Olivier
CHEVRIER	Nicolas	VOISIN	Sophie
ROUILLÉ	Jean-Michel	CHARRIER	Victor
COUTOUIS	Daniel	MOINARD	Luc
PAJOT	Marcel	MULLER	Chloé
CROCHET	Bernard	BILLET	Alain
BERNARD	Justine	PAILLER	Anne
LAMIS	Thierry	THUÉ	Fabrice
CHAMPAIN	François	RABILLER	Denis
MARTINEAU	Céline	DILLET	Sylvie
BOURMAUD	Jean-Yves	RODELLAR-LACRUZ	Céline
DUPUIS CAUVIN	Alexandra	BIZOT	Valérie
GUYON	Philippe	HERCBERG	Frédéric
MAQUAIRE	Philippe	LOGEIS	Meghann

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le 12 JUIN 2026

ID : 085-218502847-20260605-DEL2026_58-DE

S'LO

VOTE :

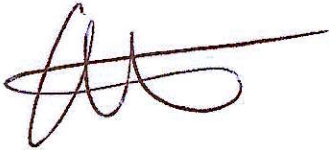
POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance
Anne-Douceline GUILLET



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Vincent JOLLY

